



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n° 15/2026

des délibérations du conseil municipal

Séance du 24 avril 2026

Date de la convocation : 20 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers représentés : 01
Nombre de conseillers absents : 00

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Dominique VINCENTI, Joseph LEONZI, Olga BRUNI, Jean- Baptiste SALVADORI, Jean-Louis MARTINI, Blanche MONTISCI, Bernadette JOURNET, François VITTINI, Fabienne GIUNTI, Emilie MARTINI.

Membres représentés : Erick CASALTA par Jean- Baptiste SALVADORI.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Emilie MARTINI.

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) de l'année 2025.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique ;

Considérant que Monsieur Joseph LEONZI, 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance ;

Considérant que Monsieur Dominique VINCENTI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Joseph LEONZI, 1^{er} adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le compte financier unique pour l'année 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Accusé certifié exécutoire
Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) de l'année 2025.Réception par le préfet : 27/04/2026
Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

**FONCTIONNEMENT**
Résultat de clôture au 31/12/2025

DEPENSES	329 699,10	+ 41 976,40
RECETTES	371 675,50	

INVESTISSEMENT
Résultat de clôture au 31/12/2025

DEPENSES	395 010,97	-108 830,91
RECETTES	286 180,06	

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire


D. VINCENTI